

**« CUCS de Lyon, prorogé 2011/2014, thématique culture »**

**DOCUMENT DE TRAVAIL, A AMANDER**

**BASE D'ÉCHANGE POUR LES JOURNÉES « NOS CULTURES DE LA VILLE 2011 »**

A Lyon, comme à l'échelle du Grand Lyon, la culture a toujours eu une place singulière et importante dans le cadre de la politique de la Ville.

La ville est bien le territoire où sont mises conjointement en travail des questions urbaines, sociales, et culturelles.

La culture, l'art, les créateurs sont fortement présents dans notre ville, et dans notre agglomération, à la fois à travers le réseau des grands établissements et des grands événements, mais aussi dans une trame de personnes, de lieux, d'initiatives innombrables et de qualité.

Tout en préservant la liberté d'expression et de création et les conditions de production artistique, nous pouvons attendre de leurs compétences, de leurs savoir-faire et de leur regard sur le monde, qu'ils puissent être aussi utiles à la construction de territoires plus beaux, plus humains, plus solidaires.

Un travail fin de bilan a été réalisé sur l'ensemble des territoires de la géographie prioritaire de Lyon, mais aussi pour chacune des thématiques qui structuraient le CUCS 2007/2010. La Charte de Coopération a, elle aussi, fait l'objet d'un bilan qualitatif en parallèle de l'élaboration d'un référentiel d'évaluation plus quantitatif.

Un horizon commun possible entre culture, politique de la ville et développement durable a nourri les travaux de prospective, utiles à l'amélioration du volet culture du CUCS

C'est dans cette perspective qu'a été proposée une nouvelle « grille de lecture » des attentes, mais aussi des responsabilités – au sens noble du terme –, partagées, des agents culturels et de la politique de la ville dans la coproduction de cette ville.

Ces responsabilités s'énoncent en terme de prise en compte des territoires et des personnes les plus fragiles, de prise en compte de l'expression des diversités culturelles, d'organisation du partage des savoirs, d'accès à l'éducation, de rapport à l'environnement et dans notre manière de cheminer avec « les gens ».

Chacun de ces points aura à être amélioré dans les années à venir.

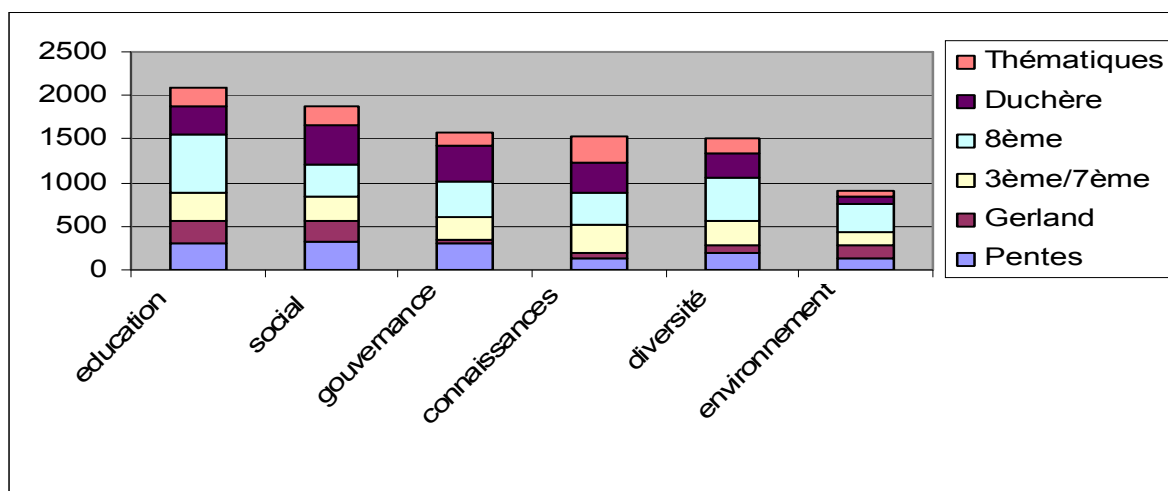
Les échanges se sont déjà largement engagés, sur cette base, dans les différents territoires de la politique de la ville.

L'Etat a transmis ses orientations sous forme de proposition de synthèse des contributions reçues « *Socle commun d'interventions publiques, politique de la ville dans le Rhône* », dans lequel est bien inscrite la culture.

Sur ces bases la stratégie proposée est celle d'une mobilisation responsable, coopérative, de l'ensemble des politiques culturelles et des agents de la culture au service et en lien avec les acteurs de la politique de la ville.

## Cette stratégie est proposée selon une grille de responsabilités

Ces responsabilités, hors question territoriale, ont été priorisées dans le cadre des différents groupes de travail relatifs au volet culture de la politique de la ville à Lyon



## Responsabilités Territoriales

Il s'agit de développer une approche intégrée de la culture dans les projets de développement social urbain ou de renouvellement urbain de chaque territoire de la politique de la ville.

Les projets culturels de quartier accompagnent la mise en œuvre des projets globaux de territoire, nourri de son histoire, ses ressources, son articulation avec le reste de la ville, les attentes de ses habitants et des différents opérateurs...

Des approches spécifiques à chacun des quartiers seront recherchées.

Les opérations qui s'inscriront dans l'ANRU II auront à proposer des volets culture intégrés qui déclineront la place laissée à la culture et aux arts dans les temps du renouvellement urbain.

## Responsabilités dans le champ éducatif

- en visant une meilleure cohérence, à l'échelle des territoires, entre les projets d'éducation artistique, les projets éducatifs, et les projets culturels
- en créant les conditions de mobilisation, de présence et de la rencontre dans l'école, avec les créateurs et les établissements culturels
- en facilitant l'accès des jeunes des quartiers à l'ensemble des filières culturelles de l'enseignement supérieur
- en utilisant l'ensemble des ressources du champ culture pour promouvoir une éducation tout au long de la vie

## Responsabilités sociales/ Responsabilités dans la prise en compte des publics prioritaires

- Les habitants des quartiers de la politique de la ville,
- Les personnes inscrites dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle, telles que déjà prise en compte à travers la Mission Insertion Culture,
- Les personnes présentant un handicap,
- Les publics dits « empêchés » (Hôpital, prison...)

- Les personnes âgées
- Les publics « jeune »
- Les relations F/H
- Les artistes qui souvent présentent aussi des situations de précarité professionnelle et sociale

### **Responsabilités dans l'amélioration de la participation et des processus démocratiques**

- améliorer la participation aux projets
- améliorer les processus de concertation et de décision
- développer la question culturelle au sein des conseils de quartier
- susciter et accompagner les initiatives

### **Responsabilités dans l'accès et le partage des connaissances et des savoirs**

Nous sommes rentrés dans la « société des savoirs et des connaissances ». Cette société saura-t-elle donner une place équitable aux savoirs populaires et aux savoirs universitaires, savants ? L'organisation du partage des connaissances peut-elle se faire en s'inscrivant dans des problématiques utiles aux habitants des territoires ?

Peut-on faire « monter en connaissance » un territoire dans son ensemble sur une question particulière ?

### **Responsabilités dans la prise en compte des diversités et le partage d'idées et de valeurs communes**

- Lutter contre les discriminations dans le champ de la culture (accès à la culture, accès à la programmation, reconnaissance et accompagnement des pratiques)
- Favoriser l'accès à la citoyenneté
- Elaborer des états des lieux de la diversité,
- Accompagner l'expression des groupes et des pratiques minoritaires ou émergents,
- Créer les conditions d'une dynamique interculturelle,
- Développer un travail nécessaire sur l'histoire et la connaissance partagée des différentes cultures,
- Reconnaître et valoriser l'expression des diversités culturelles dans l'espace public,
- Confirmer le rôle du créateur dans sa capacité à préfigurer les systèmes interculturels, développer des actions spécifiques en direction des artistes étrangers ou issus de la diversité.

### **Responsabilités dans la prise en compte des questions environnementales**

Cette thématique est à développer selon trois facettes

- l'éco responsabilité liées aux actions culturelles et événementielles, la place de la culture dans l'élaboration des plans Climats énergie Territoriaux
- la dimension végétale, environnementale dans les projets urbains et artistiques
- la reconstruction d'un rapport au monde, à l'environnement naturel

**Une nouvelle Charte de Coopération Culturelle pour la période 2012 à 2014**, outils de mobilisation du réseau des grands établissements et des grands événements culturels de la Ville, sera élaborée selon cette nouvelle grille de responsabilités.